

Vous êtes titulaire d'un titre de formation ou attestation de compétence sanctionnant un cycle d'études équivalent par sa durée et sa nature au cycle d'études nécessaire pour obtenir le(s) diplôme(e) requis

ou

Vous êtes titulaire d'un titre de formation ou d'une attestation de compétence délivré par un État, autre que la France, membre de l'Union européenne ou partie à l'accord sur l'Espace économique européen, et vous demandez son équivalence.

Afin de permettre à la commission compétente à cet effet, de statuer, vous voudrez bien remplir avec précision ce document, qu'il vous incombe de joindre à votre dossier d'inscription accompagné d'une copie du diplôme en langue originale ainsi qu'une traduction en français certifiée par un traducteur agréé des rubriques figurant sur ledit diplôme.

Le service organisateur du concours vous avisera de la décision prise par la commission avant le début des épreuves.

**Concours externe pour le recrutement d'officier de port session 2019**

Noms et prénoms :

Adresse :

Code Postal :

Commune :

Date de clôture des inscriptions :

Session :

Service organisateur du concours :

État où a été obtenu le diplôme :

Diplôme obtenu (intitulé exact – discipline – date – niveau) :

Adresse et statut de l'organisme qui vous a délivré le diplôme

(service public, conventionné, organisme professionnel) :

Conditions requises pour accéder à la scolarité donnant accès à ce diplôme :

Durée de la formation :

Fait à

, le

*Signature*